ZONE 83

REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2023/2024

Comité Nord-Pas-de-Calais

Individuel PROMOTION

Le Comité **Nord-Pas-de-Calais** organise son championnat régional Individuel PROMOTION qui qualifie les mieux classés pour la Finale Nationale qui aura lieu :

Du 08/05 au 12/05/2024 à EVIAN

Ce championnat est ouvert à tout joueur « **3èm et 4èm Série** » licencié dans le Comité à jour de sa cotisation 2023/2024.

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T. et du code d'arbitrage
Se référer au chapitre 2 « règlement des compétitions » du fascicule N° 3 « Individuels » de la FFT, dernière version.

Ces documents sont consultables auprès de l'arbitre.

Le **nombre de joueurs qualifiés** pour la finale nationale a été fixé à **5** par notre président de Zone pour le Comité Nord-Pas-de-Calais.

DEROULEMENT et PARTICIPATION

Pour la finale du Comité Nord-Pas-de-Calais.

Le championnat se déroule en **1 finale de 2 séances** qui se jouera le **10 Février 2024** à

Ecole Joliot Curie
Rue Henri Barbusse
59553 CUINCY

***1ere* Séance à 13h00 assis**
La 2eme Séance : L'horaire précis de la séance du soir sera indiqué par l'arbitre à l'issue de celle de l'après-midi soit 1h30 après la fin de la 1er séance en tenant compte de la configuration de la salle pour la prise du repas..

Participation : **25€ par joueur**

La mise en place sera faite par tirage au sort logiciel Extar sauf pour le champion sortant qui sera N1

Les joueurs présents sur le lieu de l'épreuve et **non inscrits au préalable** participeront au championnat dans l'ordre d'arrivée **sous réserve** d'une mise en place idéale sur décision du directeur d'épreuve et arbitre

Le silence est de règle durant les donnes.

Règle Sanitaire

Tous les participants doivent être licenciés, ou membres de club, leurs coordonnées (notamment téléphonique et/ou mail) doivent être disponibles en cas de nécessité.

Chaque pratiquant s'engage lors de son inscription :

- à ne pas se présenter s'il présente des signes d'infection *(www.gouvernement.fr/info-coronavirus/orientationmedicale)*
- à prévenir sans délai le club ou comité organisateur s'il présente des signes pendant ou après sa participation.

Le club et/ou le comité s'engagent eux-mêmes à prévenir les autres participants s'ils ont été en présence d'un possible porteur du virus (en respectant son anonymat)

Le port du masque pourrait être est obligatoire à l'intérieur des locaux selon les modalités de la municipalité.

Du gel hydro-alcoolique doit être disponible dès l'entrée des locaux ainsi qu'à proximité des tables de jeu. Les participants doivent utiliser ce gel à chaque changement de position.

Le Pass sanitaire OU un test PCR de moins de 48h sera indispensable (toute personne ne présentant pas ces documents ne pourra participer au sélectif)**.**

INDICE – COEFFICIENT - PP

INDICE PCN : 1,80

Les PP seront attribués en fonction du nombre de participants.

INSCRIPTION

La feuille d'inscription est à retourner obligatoirement à :

Mr Stéphane MIONNET
33, rue d'Antin
62550 VALHUON
ou par mail : ccr5962@yahoo.com avant le dimanche **4 Février 2024** minuit.

Tel : 06 15 41 04 98

L'inscription au Championnat implique l'acceptation du présent règlement et la participation à toutes les séances.

DEFAILLANCE D'UN JOUEUR

Tout joueur qualifié pour une finale de championnat doit obligatoirement commencer et terminer l'épreuve. En cas de défaillance, il ne pourra, ipso facto, participer à la même épreuve la saison suivante.

Raison de force majeure : une telle raison peut être invoquée auprès du directeur d'épreuve qui tranchera en fonction des éléments présentés.

DROITS DES JOUEURS - RECLAMATION

Toute réclamation sur le déroulement de l'épreuve doit être formulée à l'arbitre. Tout joueur réclamant peut consulter les documents concernant l'épreuve et sa réclamation doit être formulée dans les 24 heures au Président de la Commission concernée. La décision sera notifiée à l'intéressé.

DISCIPLINE
Tout joueur ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables sera immédiatement exclu du tournoi.

Il est désormais interdit d'être accompagné, lors des séances de championnats d'animaux domestiques. Aucune dérogation ne pourra être faite.

TELEPHONE PORTABLE
Il sera demandé à chaque joueur, lors de tous les championnats d'éteindre son portable jusqu'à la fin de la séance.

En cas de non-respect des règles, le joueur fautif se verra sanctionné par 5% de pénalités.

Le Directeur d'Epreuve et Arbitre, se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'il jugerait utile à ce règlement pour permettre un bon déroulement de la compétition, en accord avec le règlement des compétitions de la FFT.

Le Pr Zone et
Dir preuve
Mathi ILLON